

Conférence générale

GC(53)/INF/6

18 août 2009

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-troisième session ordinaire

Renseignements préliminaires à l'intention des délégations

A. Ouverture de la cinquante-troisième session ordinaire

1. La cinquante-troisième session ordinaire de la Conférence générale¹ s'ouvrira le **lundi 14 septembre 2009 à 10 heures**. Elle se tiendra dans les bâtiments M et C du Centre international de Vienne (CIV)².
2. Le bâtiment M est le nouveau bâtiment de conférence construit au CIV par le gouvernement autrichien en sa qualité de gouvernement hôte. Pour aider les délégations à s'orienter, des visites guidées seront organisées du 1^{er} au 11 septembre 2009. Pour s'inscrire, les délégations doivent contacter la Section des services de conférence, M^{me} C. Pfoertner, poste 21311.
3. Les séances plénières de la Conférence générale auront lieu dans le bâtiment M, celles de la Commission plénière dans la salle du Conseil de l'Agence, dans le bâtiment C.
4. À moins que la Conférence générale n'en décide autrement, après la séance d'ouverture, les séances du matin commenceront à 10 heures et celles de l'après-midi à 15 heures. Les délégués sont priés d'être à leur place à ces heures-là, de façon que les séances puissent commencer ponctuellement. Si des séances du soir s'avèrent nécessaires, leurs horaires seront annoncés pendant la session.

¹ L'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session ordinaire figure dans le document GC(53)/1.

² Voir les plans joints.

B. Consultations précédant la session

5. Pendant le week-end précédant l'ouverture de la session de la Conférence générale (**le samedi 12 et le dimanche 13 septembre 2009**), des installations seront mises à disposition sur demande pour la tenue de réunions de groupes. Il est vivement recommandé aux États Membres d'utiliser ces installations en vue de parvenir à un accord sur les questions d'organisation (concernant par exemple la composition du Bureau) avant l'ouverture de la session, le **lundi 14 septembre**. Ceci contribuera au bon déroulement des travaux de la Conférence générale. En conséquence, les États Membres devraient faire en sorte - le cas échéant - que leurs représentants arrivent à Vienne à temps pour participer aux réunions des groupes précédant la session et à la prise des décisions pertinentes. Il conviendra de réserver les salles de réunion suffisamment à l'avance par l'intermédiaire de la Section des services de conférence du Secrétariat.

C. Notification de la composition des délégations

6. Les gouvernements sont priés de faire connaître au Secrétariat longtemps à l'avance la composition de leur délégation. Ils doivent le faire en remplissant en ligne les pages d'inscription électronique à la Conférence générale de l'AIEA. L'adresse d'accès direct au site est : <http://gc-registration.iaea.org>. On peut aussi y accéder par le site de l'Agence (<http://www.iaea.org>) en cliquant sur le lien *IAEA General Conference*. Les inscriptions sur internet sont possibles depuis le **lundi 13 juillet 2009**. Les noms d'utilisateur et les mots de passe nécessaires pour accéder au site ont été communiqués aux ministères des Affaires Étrangères avec copie aux missions permanentes. En cas d'impossibilité d'accéder à internet et donc de remplir le formulaire en ligne, il conviendra de se mettre en rapport avec le Service du protocole de l'AIEA, qui proposera des solutions de remplacement. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence générale³, chaque État Membre de l'Agence est représenté par un délégué qui peut être accompagné d'autant de suppléants, conseillers, conseillers techniques, experts et autres adjoints du même ordre qu'il le juge nécessaire.

7. Une liste préliminaire (GC(53)/INF/7 Unofficial Edition) des membres des délégations sera publiée le **lundi 14 septembre 2009** ; ne pourront y figurer que les noms qui auront été communiqués au Secrétariat jusqu'au **mercredi 9 septembre**. La liste finale (GC(53)/INF/7) sera publiée le **vendredi 18 septembre** ; elle contiendra les renseignements qui seront parvenus au Secrétariat avant 17 heures le **mercredi 16 septembre**. Dès qu'elles seront prêtes, des versions électroniques des deux listes seront placées sur le site internet de la Conférence générale.

8. Si, pendant la session, les renseignements fournis au moment de l'inscription doivent être modifiés, les délégations sont priées d'en informer par écrit le Service du protocole, bureau M0E05 (bâtiment M, rez-de-chaussée), afin que la liste des membres des délégations puisse être mise à jour.

³ GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

D. Pouvoirs des délégués

9. Les délégués (mais non les autres membres des délégations) doivent être munis de pouvoirs établis expressément pour la session, même s'ils sont déjà accrédités auprès de l'Agence, par exemple en qualité de représentant permanent. Les pouvoirs doivent être présentés en temps voulu ; cela permet d'éviter des difficultés, en particulier pour le Bureau. En vertu de l'article 27 du Règlement intérieur, les pouvoirs devront parvenir au Directeur général si possible au moins sept jours avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire le **lundi 7 septembre 2009** au plus tard, et émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des Affaires Étrangères de l'État Membre concerné. Si les pouvoirs n'ont pas été communiqués jusqu'au **vendredi 11 septembre**, les délégations devront les déposer directement au bureau des pouvoirs des délégués, bureau M0E05 (bâtiment M, rez-de-chaussée), soit le **dimanche 13 septembre entre 14 h 30 et 18 h 30**, soit le **lundi 14 septembre entre 10 heures et 13 heures**.

E. Inscription pour la remise de cartes d'identification

10. Chaque participant à la Conférence générale aura besoin d'une carte d'identification avec photographie pour pouvoir avoir accès au CIV. Les participants désignés qui ne sont pas déjà en possession d'une carte d'identité CIV valide devraient s'inscrire au CIV pour en obtenir une.

11. Les participants sont invités à profiter de la possibilité de s'inscrire à l'avance le **vendredi 11 septembre** et le **dimanche 13 septembre 2009, entre 14 h 30 et 18 h 30**, afin d'éviter de faire la queue le lundi matin **14 septembre**. Comme les détenteurs de cartes du CIV **ne** sont **pas** soumis à un filtrage lorsqu'ils pénètrent au CIV, une tente d'inscription sera mise en place à l'extérieur de la porte 1 (voir plan joint) pour la délivrance de cartes d'identification de la Conférence générale aux participants qui en ont besoin. La délivrance des cartes se fera comme suit :

| | | |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Vendredi 11 septembre | 9 heures - 17h30 | à l'intérieur de la porte 1 |
| Dimanche 13 septembre | 14h30 - 18h30 | tente |
| Lundi 14 septembre | 8 heures - 18 heures | tente |
| Mardi 15 et mercredi 16 septembre | 8 heures - 17h30 | à l'intérieur de la porte 1 |
| Jeudi 17 et vendredi 18 septembre | 8h30 - 17h30 | à l'intérieur de la porte 1 |

12. Les participants qui assisteront également à la réunion du Conseil des gouverneurs commençant le **lundi 7 septembre 2009** pourront s'inscrire simultanément pour les réunions du Conseil et pour la session ordinaire de la Conférence générale à la porte 1 du CIV les **lundi 7 et mardi 8 septembre entre 8 h 30 et 10 h 30**, à condition d'en informer le Secrétariat avant le jeudi 3 septembre 2009.

F. Documents

13. Il est rappelé aux délégués que les documents de la Conférence générale sont disponibles sous forme électronique (à l'adresse <http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC53/Documents/index.html>) et il leur est demandé de profiter au maximum de ce service pour permettre de réduire les coûts d'impression et de distribution des documents de l'Agence. Chaque délégation est instamment priée de se rendre au Service des documents (salle F-152) au CIV, au plus tard le **vendredi 11 septembre 2009**, pour indiquer, sur l'imprimé prévu à cet effet, les documents publiés durant la session dont elle pourra avoir besoin. Si cela n'est pas possible, elle devra s'adresser au Service des documents au 1^{er} étage du bâtiment M, soit le **dimanche 13 septembre entre 14 h 30 et 18 h 30**, soit le **lundi 14 septembre entre 10 heures et 13 heures**.

14. Avant l'ouverture de la session, un jeu complet des documents de la Conférence générale déjà publiés sera mis à la disposition de chaque délégation sur demande. Tous les documents publiés pendant la session, y compris le Journal de la Conférence générale contenant le programme quotidien et d'autres avis, seront également disponibles au Service des documents au 1^{er} étage du bâtiment M.

15. Les délégués qui désirent soumettre des projets de résolution ou d'autres documents à la Conférence générale pendant la session sont priés d'en remettre le texte **le plus tôt possible** au secrétaire de la Conférence générale ou au secrétaire de la Commission plénière. Cela facilitera beaucoup la conduite des débats, en particulier à la Commission plénière, qui doit habituellement étudier un grand nombre de projets de résolutions et faire des recommandations à leur sujet.

G. Discussion générale - liste des orateurs

16. Jusqu'à l'ouverture de la session de la Conférence générale, le **lundi 14 septembre 2009**, les demandes d'inscription sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront être faites personnellement ou adressées par écrit au Secrétariat des organes directeurs (CIV, bureau A-2863). Comme le document GC(53)/INF/1, publié le 2 juin 2009, en a informé les États Membres, l'inscription sur la liste des orateurs a commencé le 22 juin 2009 ; un tirage au sort a eu lieu ce même jour à 11 heures afin de déterminer l'ordre des orateurs des États Membres dont les représentants avaient demandé, entre 10 et 11 heures, à être inscrits sur la liste⁴. Depuis, les noms des États Membres qui ont demandé à être inscrits sur la liste des orateurs sont ajoutés dans l'ordre où ces pays en ont fait la demande. Il convient de noter cependant que l'on continuera à suivre la pratique consistant à accorder la priorité aux ministres participant à la discussion générale.

17. Les délégués qui ne se sont pas fait inscrire sur la liste des orateurs avant l'ouverture de la session et qui souhaitent néanmoins prendre la parole au cours de la discussion générale sont priés de se mettre en rapport avec la personne chargée d'établir la liste, à son bureau dans la salle des séances plénières du bâtiment M (au 1^{er} étage). Les délégués qui souhaitent intervenir sur d'autres points en séance plénière sont également priés de s'inscrire auprès de cette personne.

⁴ Cette procédure a été approuvée par la Conférence générale en 1989.

H. Déclarations dans le cadre de la discussion générale

18. Afin d'utiliser au mieux le temps imparti pour la discussion générale et conformément aux recommandations concernant la « Rationalisation des travaux de la Conférence générale », que celle-ci a approuvées en 1998 par sa décision GC(42)/DEC/13, les délégués sont invités à limiter la durée de leur intervention à 15 minutes, en s'en tenant aux questions essentielles qu'ils souhaitent aborder.

19. La discussion générale s'étend habituellement sur quatre jours de la session de la Conférence générale. Afin d'utiliser au mieux le temps disponible pendant la session, les États Membres pourraient envisager de faire des déclarations de groupe – pratique adoptée dans d'autres organismes du système des Nations Unies.

20. Pour faciliter l'interprétation et la distribution publique des déclarations à faire pendant la discussion générale, celles-ci devraient être communiquées à l'avance au fonctionnaire des conférences et présentées en double interligne si possible.

21. Toute déclaration d'un État Membre reçue par le fonctionnaire des conférences sera postée telle quelle sur le site de l'AIEA (www.iaea.org) à moins que sa distribution ne soit limitée par cet État Membre. Dans ce cas, cela devrait être clairement indiqué sur la déclaration. Des exemplaires du texte intégral (dans la langue d'origine tel qu'il aura été remis au fonctionnaire des conférences dans la salle des séances plénières du bâtiment M) seront aussi disponibles en version imprimée au Service des documents, au 1^{er} étage du bâtiment M. Il convient de noter que seules les déclarations faites oralement seront reprises dans les comptes rendus officiels.

I. Langues de travail et interprétation

22. Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ; les déclarations faites dans l'une de ces langues pendant les séances officielles de la Conférence générale feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les autres langues. Si des délégués souhaitent prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail, ils doivent, conformément à l'article 87 du Règlement intérieur, prendre eux-mêmes les dispositions voulues pour assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail. Il est demandé aux délégués de remettre à l'avance au Secrétariat le texte de leur intervention dans cette langue de travail.

J. Promesses de contributions au Fonds de coopération technique (FCT) pour 2010, contributions au budget ordinaire et autres questions liées aux contributions

23. Conformément à la recommandation faite par le Conseil des gouverneurs, le 16 juin 2009, que la Conférence générale approuve un objectif de 85 millions de dollars pour les contributions des États Membres au FCT pour 2010, une lettre circulaire indiquant les parts de l'objectif des États Membres (calculées d'après les quotes-parts de base applicables pour 2010) a été envoyée aux États Membres.

On espère que cette information facilitera la pratique habituelle selon laquelle les États Membres annoncent leurs contributions avant ou pendant la session ordinaire de la Conférence générale.

24. Les États Membres n'ignorent pas que la procédure d'annonce de contributions facilite grandement la planification et l'organisation efficaces du cycle et des activités de coopération technique (CT) pour l'année suivante. Pendant la session ordinaire de la Conférence générale, le Secrétariat distribuera un document informant les délégués des montants des contributions que des Membres auront promises⁵. Comme ce document sera mis à jour quotidiennement pendant toute la durée de la Conférence générale, le Secrétariat saurait gré aux États Membres d'en faciliter l'établissement dans les délais voulus en indiquant, dès qu'ils le pourront, les montants de leurs promesses de contributions. Pendant la session, les promesses de contributions pourront être communiquées à l'administrateur responsable, qui aura un bureau dans la salle des séances plénières, au 1^{er} étage du bâtiment M, et fera établir les mises à jour de ce document.

25. Les États Membres qui sont à même de verser des contributions au FCT moitié en dollars et moitié en euros sont invités à le faire car cela permettra au Secrétariat de mieux gérer l'utilisation prévue des ressources du FCT et facilitera l'application du programme de CT pour les États Membres.

26. L'administrateur responsable et son équipe seront également disponibles dans la salle M0E67 (bâtiment M, rez-de-chaussée, poste 27142) pour examiner les questions liées aux contributions au budget ordinaire et à toutes les autres contributions, et pour répondre à toutes questions que les États Membres pourraient avoir au sujet des arriérés, des plans de versement et du droit de vote.

K. Forum scientifique organisé en marge de la session de la Conférence générale

27. Le forum scientifique, qui a été institué en 1998, a pour objectif d'encourager les discussions sur des questions scientifiques et techniques en rapport avec les activités de l'Agence et présentant un intérêt pour les États Membres. Cette année, il aura pour thème *L'énergie au service du développement*. Le programme proposé pour les discussions, qui se dérouleront les **15 et 16 septembre 2009**, figure à l'annexe 1 du présent document.

28. Les quatre séances du forum scientifique comporteront des exposés liminaires et des présentations par des experts de premier plan dans leurs domaines respectifs, qui seront suivis de questions et de discussions. Toutes les séances auront lieu dans la salle du Conseil de l'ONUDI, au 4^e étage du bâtiment C du CIV.

29. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

30. Le forum scientifique est ouvert au public. L'inscription peut se faire à l'adresse suivante : <http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC53/ScientificForum/>.

31. Le Secrétariat invite les États Membres à favoriser la participation de leurs experts et d'autres parties intéressées s'occupant des questions examinées par le forum scientifique de cette année.

⁵ L'an dernier, le document correspondant a été distribué sous la cote GC(52)/22.

L. Réunion de hauts responsables de la réglementation

32. La réunion des hauts responsables de la réglementation chargés de l'élaboration des politiques en matière de sûreté nucléaire et radiologique, et de sûreté du transport et des déchets radioactifs aura lieu le **jeudi 17 septembre à partir de 9 heures**. Le programme provisoire de cette réunion figure à l'annexe 2 du présent document.

33. La réunion se tiendra dans la salle du Conseil de l'ONU, au 4^e étage du bâtiment C du CIV. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires (téléphone : 2600/22696).

34. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

M. Réunions concernant la coopération technique

35. Il est prévu d'organiser des réunions de représentants des États parties aux accords de coopération AFRA, ARCAL et RCA, ainsi que de représentants des États Membres parties à l'ARASIA et des États Membres de la région Europe.

36. Les dates et lieux de ces réunions sont les suivants :

RCA : Vendredi 11 septembre, de 9 heures à 17 heures
Salle IV, 7^e étage du bâtiment C

ARCAL : Jeudi 17 septembre, de 14 h 30 à 18 heures
Salle I, 2^e étage du bâtiment C

AFRA : Jeudi 17 septembre, de 10 h 30 à 13 h 30
Salle I, 2^e étage du bâtiment C

Réunion de groupe ARASIA :

Mardi 15 septembre, de 9 h 30 à 12 heures
Salle A0742, 7^e étage du bâtiment A

Réunion de la région Europe :

Jeudi 17 septembre, de 14 h 30 à 17 h 30
Salle IV, 7^e étage du bâtiment C

37. Des consultations avec les représentants de la plupart des États Membres participant à des activités de coopération technique avec l'Agence auront lieu avant la session de la Conférence générale. Dans le cas des délégations qui ne seront présentes à Vienne que pendant la Conférence générale et pour examiner des questions ou des problèmes particuliers, des entretiens seront organisés durant la Conférence générale.

N. Forum de l'INSAG sur la responsabilité en matière de sûreté dans un environnement nucléaire mondialisé

38. Le forum de l'INSAG prendra la forme d'une table ronde qui sera dirigée par Richard Meserve, président de ce groupe. La discussion portera sur les enjeux dans le domaine de la sûreté nucléaire dans un environnement mondialisé et multinational. Toshiba-Westinghouse présentera ses vues sur le marché mondial et les moyens de répondre à l'augmentation attendue du nombre de projets. Le Groupe de travail de l'Association nucléaire mondiale sur la coopération en matière d'évaluation et d'autorisation des modèles de réacteurs présentera la nécessité et les avantages d'une initiative de normalisation industrielle. Les Émirats arabes unis présenteront la situation actuelle de leur programme électronucléaire et le modèle adopté pour élaborer l'infrastructure de sûreté requise. La France, par l'intermédiaire de son Autorité de sûreté nucléaire, discutera de l'appui durable à fournir par les pays vendeurs, tant par les gouvernements que par les industriels, aux pays qui lancent un programme électronucléaire. Le forum aura lieu le *lundi 14 septembre 2009, de 13 h 30 à 15 h 30*, dans la salle du Conseil de l'ONUDI, au 4^e étage du bâtiment C.

O. Visites organisées en marge de la session de la Conférence générale

O.1. Visite des Laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf

39. Les délégués (ou les personnes désignées par eux) pourront visiter les Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf le *mercredi 16 septembre 2009*.

40. Situés à environ 35 km au sud-est de Vienne, ceux-ci contribuent aux programmes de l'Agence en menant des activités expérimentales dans les domaines suivants : vérification nucléaire, application des rayonnements et des isotopes dans l'alimentation et l'agriculture, technique de l'insecte stérile, instrumentation nucléaire, dosimétrie des rayonnements, utilisation des techniques nucléaires pour la surveillance des contaminants radioactifs et autres dans l'environnement. Les laboratoires servent aussi de centre de formation pour des scientifiques originaires de pays en développement et fournissent à des laboratoires et des établissements d'États Membres des services afférents au contrôle de la qualité des mesures d'analyse et de radiométrie et des applications des rayonnements.

41. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire au bureau d'information, à l'entrée du bâtiment M (rez-de-chaussée), le *mardi 15 septembre 2009* avant 12 heures. Pour des raisons de logistique et de sécurité, l'Agence assurera elle-même le transport des visiteurs. Le nombre de places disponibles est limité à 58. Le point de rassemblement pour les délégués est la rotonde du CIV, au rez-de-chaussée du bâtiment C, à 8 h 50 le *16 septembre 2009*.

O.2. Visite du Laboratoire d'hydrologie isotopique

42. Le *mardi 15* et le *mercredi 16 septembre 2009*, les délégués (ou les personnes désignées par eux) auront la possibilité de visiter le Laboratoire d'hydrologie isotopique de l'Agence, situé au CIV. Ce laboratoire fournit des services d'analyse au programme sur les ressources en eau, une formation pour des scientifiques d'États Membres, ainsi que des services d'assurance de la qualité à d'autres laboratoires d'hydrologie isotopique dans le monde. Les visites se dérouleront de 14 à 16 heures aux dates susmentionnées. Le point de rassemblement est la rotonde du CIV, au rez-de-chaussée du

bâtiment C, à 13 h 50. En raison de l'espace limité disponible, 20 visiteurs au plus par jour pourront effectuer la visite. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire au bureau d'information, à l'entrée du bâtiment M (rez-de-chaussée).

O.3. Visite du Centre des incidents et des urgences

43. Le *mardi 15* et le *jeudi 17 septembre 2009*, les délégués (ou les personnes désignées par eux) auront la possibilité de visiter le Centre des incidents et des urgences (IEC) de l'Agence, situé au CIV. Son rôle est de coordonner les interventions en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique et de promouvoir l'amélioration des capacités des États Membres dans le domaine de la préparation et de la conduite des interventions. Les activités, l'infrastructure et les procédures de communication de l'IEC seront présentées lors de la visite. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire au bureau d'information, à l'entrée du bâtiment M (rez-de-chaussée).

P. Autres manifestations organisées en marge de la session de la Conférence générale

44. On trouvera des informations sur les réunions, discussions, tables rondes et réunions d'information organisées pendant la Conférence générale dans le manuel à l'intention des délégations et le journal de la Conférence générale.

Q. Expositions et présentations

45. On trouvera des informations concernant certaines présentations, notamment des présentations faites par des États Membres et sur les domaines d'activité de l'Agence, dans le manuel à l'intention des délégations et le journal de la Conférence générale.

R. Services en technologie de l'information

R.1. Courrier électronique externe et internet

46. L'adresse publique de la Conférence générale est : « GENCONF09@IAEA.ORG ». Cette adresse électronique ne pourra servir qu'à recevoir des messages pour les délégués. Les expéditeurs devront indiquer le nom et le pays du destinataire sous « Objet » pour permettre l'acheminement en bonne et due forme du message. Les messages envoyés à cette adresse pourront être retirés par les délégués au bureau d'information, à l'entrée du bâtiment M.

47. Des ordinateurs seront mis à disposition au Coin internet, au rez-de-chaussée du bâtiment M. Les délégués pourront s'en servir pour envoyer et recevoir des messages électroniques en utilisant leur adresse individuelle. Les délégués ayant leur propre ordinateur portable équipé d'une connexion sans fil pourront profiter des services d'accès sans fil à l'internet disponibles dans les bâtiments M et C.

R.2. Diffusion sur internet

48. Les séances plénières seront diffusées en direct sur internet et seront accessibles via le site de l'IAEA (www.iaea.org).

S. Renseignements d'ordre général

49. Pour plus de commodité, un manuel à l'intention des délégations, donnant des renseignements utiles sur la Conférence, le Secrétariat, les expositions, les installations et les services, sera publié en format de poche. Les délégués sont priés de le conserver sur eux pendant la durée de la Conférence générale.

S.1. Chambres d'hôtel

50. Au mois de septembre, les hôtels de Vienne ont en général très peu de chambres disponibles. Il est donc important de retenir des chambres le plus tôt possible. Il est recommandé aux délégués de faire leurs réservations soit en s'adressant directement aux hôtels, soit par l'intermédiaire de leur mission permanente ou de leur ambassade/consulat à Vienne.

S.2. Entrée des voitures officielles dans le CIV

51. Les dispositions prises pour l'entrée des véhicules des délégations sont expliquées sur le plan des points d'entrée et de dépôt des délégués ci-joint. Les véhicules enregistrés des missions permanentes pourront stationner comme d'habitude. Toutefois, en raison du nombre limité de places de stationnement au CIV, les véhicules non enregistrés ne seront autorisés à y pénétrer que pour déposer les délégués. Les badges d'accès de couleur rouge destinés aux voitures officielles avec chauffeurs des délégués ont été envoyés aux États Membres le 4 août 2009.

52. Des places de stationnement prépayées seront mises à disposition à l'Austria Center, près du CIV.

53. Il est à noter que seuls les participants ayant soit une carte d'identité du CIV valide soit un badge de la Conférence générale pourront entrer par les points indiqués sur le plan ci-joint.

S.3. Économat du CIV

54. Conformément à l'Accord de siège entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et la République d'Autriche, les **chefs** des délégations des États Membres qui participent à la Conférence générale peuvent se faire établir des cartes d'économat pour la durée de la session de la Conférence générale. Ces cartes peuvent être retirées au bureau d'inscription le ***dimanche 13 et le lundi 14 septembre 2009***.

55. Pour toute question concernant l'établissement de ces cartes, prière de s'adresser au Service du protocole, bureau M0E05 au rez-de-chaussée du bâtiment M.

FORUM SCIENTIFIQUE 2009 DE L'AIEA

L'énergie au service du développement

PROGRAMME PROVISOIRE

MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

10 heures – 10 h 30

**Séance d'ouverture : M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA
M. Ogunlade Davidson, président du forum**

10 h 35 – 13 heures

Séance 1 : L'énergie au service du développement – les questions

Thèmes centraux * :

- L'énergie, l'absence des objectifs du Millénaire pour le développement
- Revoir les mécanismes d'aide en matière d'énergie
- Les besoins énergétiques du milliard d'en bas

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures

Séance 2 : La demande d'énergie

Thèmes centraux * :

- Démographie, migration – incidences sur la demande d'énergie à l'avenir
- Le rôle des infrastructures
- Le potentiel de l'efficacité énergétique pour le ralentissement de la croissance de la demande d'énergie
- Externalités et pollution non chiffrée
- Le facteur décisif : les scénarios de la demande

* Les exposés liminaires seront d'abord suivis d'une brève table ronde, puis tous les participants au forum auront la possibilité d'intervenir.

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2009

10 heures – 13 heures

Séance 3 : L'offre d'énergie

Thèmes centraux * :

- Ressources
- Combustibles fossiles propres et capture et stockage du carbone
- Sources renouvelables
- Énergie nucléaire
- Énergie et sécurité alimentaire
- Décalage entre les stratégies d'approvisionnement optimales à long terme et la prise de décisions à court terme

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures

Séance 4 : Incidences institutionnelles internationales

Thèmes centraux * :

- Rôles que pourraient jouer
 - Les organismes d'aide bilatéraux
 - Les organisations internationales
 - Les organismes des Nations Unies
 - ONU-Énergie
- Nécessité d'une institution énergétique mondiale

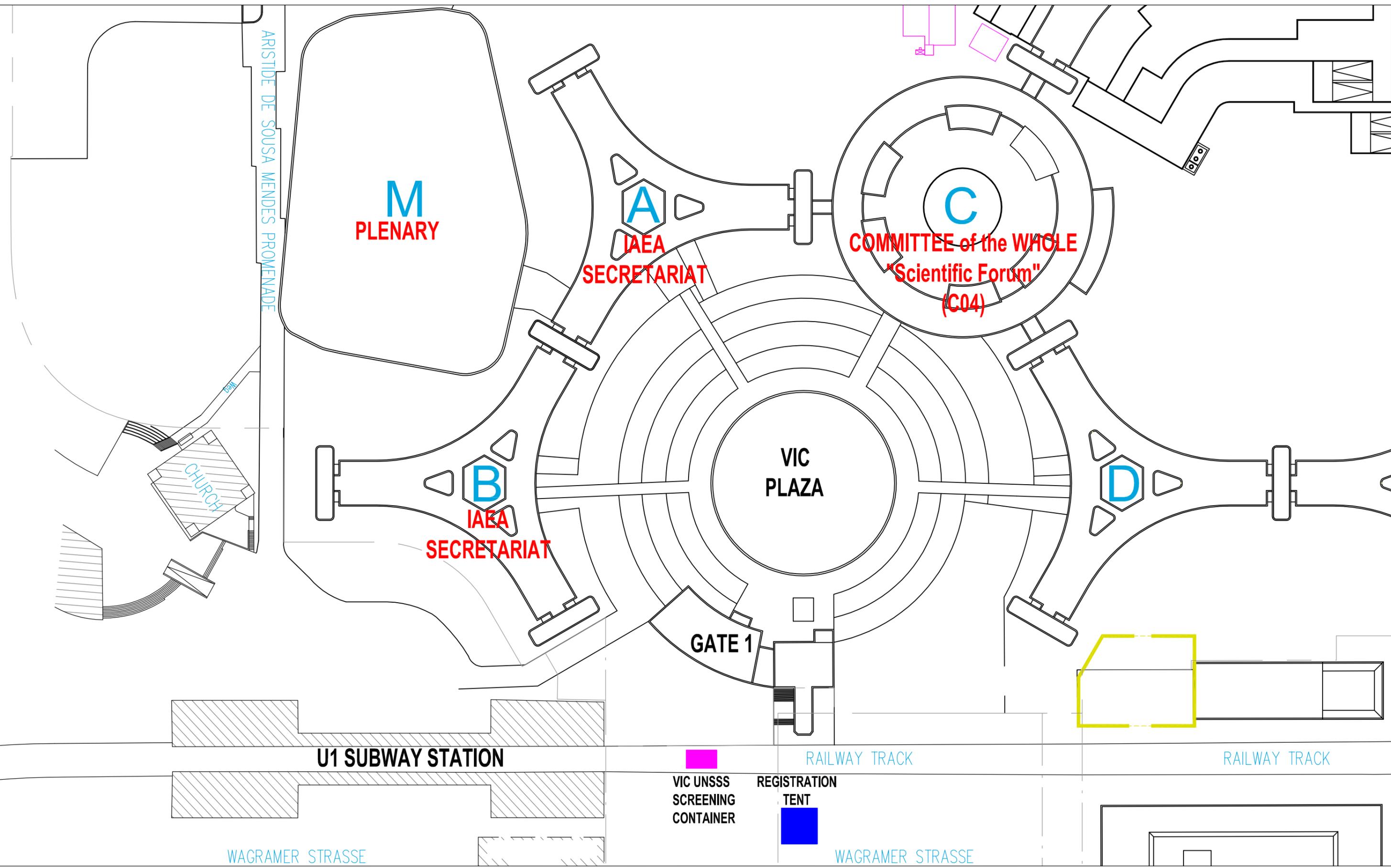
Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :
Agence internationale de l'énergie atomique
Centre international de Vienne, B.P. 100, 1400 Vienne (Autriche)
Téléphone : +43-1-2600-0 ; télécopie : +43-1-26007
Pour les inscriptions et pour tout renseignement supplémentaire en ligne :
<http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/Meetings.asp>

* Les exposés liminaires seront d'abord suivis d'une brève table ronde, puis tous les participants au forum auront la possibilité d'intervenir.

CONFÉRENCE GÉNÉRALE : RÉUNION DE HAUTS RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION

17 septembre 2009
Salle du Conseil de l'ONU, C04
Programme provisoire

| Jeudi 17 septembre | |
|------------------------------|---|
| 09 heures – 09h15 | <i>Allocution d'ouverture</i> |
| 09h15 – 09h40 | <p>Séance I : Coordination de l'appui international en matière réglementaire pour les nouveaux venus et les pays qui accroissent leur programme électronucléaire</p> <p>Examen réglementaire et réseau de connaissances</p> <p>Approches réglementaires multinationales</p> <p>Présentation du projet de guide de sûreté DS424 sur la mise en place d'une infrastructure de sûreté pour un programme électronucléaire national</p> |
| 09h40 – 10h10 | |
| 10h10 – 10h30 | |
| 10h30 – 11h00 | |
| Pause café | |
| 11h00 – 12h30 | Table ronde : Coordination de l'appui international en matière réglementaire pour les nouveaux venus et les pays qui développent leur programme électronucléaire |
| Pause déjeuner | |
| 14h00 – 14h45 | <p>Séance II : Stratégies de gestion à long terme des sources radioactives retirées du service</p> <p>Comment établir un lien entre le code de conduite, la Convention commune et les conventions relatives à la sécurité nucléaire ?</p> <p>Exposés liminaires :</p> |
| 14h45 – 15h30 | |
| Pause café | |
| 16h00 – 17h00 | Table ronde : Stratégies de gestion à long terme des sources radioactives retirées du service |
| 17h00 | Résumé du président |



OVERVIEW IAEA 53rd GENERAL CONFERENCE

IAEA GENERAL CONFERENCE 2009 DELEGATIONS' ENTRY AND DROP OFF POINTS

(Please note: either a valid VIC grounds' pass or a conference badge is required to enter the VIC)

